



## **Procès-verbal No 18 – Séance ordinaire du Conseil Communal**

Mercredi 29 octobre 2014 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Arrêté d'imposition pour 2015 (préavis no 44)  
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 204'000.00 pour  
l'élargissement du trottoir de la route de la Bellangère et son éclairage  
(préavis no 45)  
Rapport des Commissions de Gestion et Ad'Hoc – discussions – votation
- 7) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p><b>1) Appel</b></p> <p>- 41 présents</p> <p>- 2 excusés : M. R. Fahrni M. H. Gremlich</p> <p>- 2 non-excusés : Mme G. Pradervand M. P.-A. Hauser</p>
P. Möhl	<p><b>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014</b></p> <p>Les corrections suivantes sont demandées :</p> <p>Page 5, sous <u>Amendement 3</u> : supprimer le dernier alinéa et remplacer par « suppression du dernier alinéa de l'annexe » (faire la modification sous les deux amendements 3)</p> <p>Page 5, sous <u>Amendement 3</u> : modifier le dernier alinéa : « Part laissé à la charge... » par « Part laissée à la charge... » (faire la correction sous les deux amendements 3)</p> <p>Il n'y a pas d'autre demande de correction et le P.V. est accepté par :</p> <p>Oui : 39                      Non : 0                      Abstention : 1</p>
P. Möhl	<p><b>3) Communications du bureau</b></p> <p>Rappelle la séance d'information du 12 novembre 2014 à 20h30, à Genolier sur le thème : « Quel avenir pour nos 5 communes ? ».</p>
A. Blumenstein  R. Jaunin  M.-O. Lequint	<p><b>4) Communications de la Municipalité</b></p> <p>La seconde mesure du comptage du nombre de véhicules en vue de valider la zone 30 km/h, va être mise en place ces prochains jours.</p> <p>Les parents, dont les enfants se rendent à l'école en train depuis la rentrée scolaire, sont maintenant rassurés par les moyens mis en place par l'AISGE. Les locaux libérés de l'école des Grands Records ont été aménagés pour l'accueil de jour. Actuellement ce sont en moyenne 26 enfants qui fréquentent quotidiennement le restaurant scolaire et environ 12 enfants qui sont inscrits à l'accueil de jour.</p> <p>Lors du dernier conseil de l'AISGE, le budget 2015 a été adopté à l'unanimité et un exemplaire est tenu à disposition de ceux qui souhaitent le consulter.</p> <p>L'introduction de la taxe au sac donne des résultats positifs. Informe d'une séance à la SADEC, sur l'interface rail/route pour le transport des déchets.</p>



E. Meier	Après adoption du PDcom, le conseil devra se prononcer sur le préavis relatif à la révision du PGA au mois de décembre prochain.
Ph. Zuberbühler	Donne des nouvelles de la chaufferie et informe des décomptes finaux.
<b>5) Arrêté d'imposition pour 2015 (préavis no 44)</b>	
Ph. Zuberbühler	Souhaite la bienvenue à Mme Liliane Trombert, boursière. Lit les conclusions du préavis après avoir donné quelques informations sur l'arrêté d'imposition.
C. Nardone	Lit le rapport défavorable de la commission de Gestion.
Ph. Zuberbühler	Répond aux arguments du retard de la présentation du préavis. Rappelle les compétences du Conseil à l'aide du beamer et donne des explications pour défendre le dossier.
C. Nardone	Dans le rapport de la commission de Gestion, en référence au bouclage de 2013, il est mentionné qu'il aurait été possible de calculer relativement précisément le solde.
Ph. Zuberbühler	Le bouclage 2013 ne peut être calculé qu'au moment où l'Etat est en possession de toutes les données des communes.
M. Stark	Les données ne changent pas énormément d'année en année.
L. Trombert	Les décomptes finaux de la péréquation pour 2013, sont arrivés fin septembre 2014. Les comptes 2013 ne peuvent pas être bouclés sans les indicateurs du canton.
M. Stark	En prenant les données de 2012 et avec la péréquation, on aurait pu clairement voir qu'avec un surplus de recettes, il y aurait eu quelque chose à payer en plus.
L. Trombert	Tant que le taux d'imposition des autres communes n'est pas connu, le taux moyen n'est pas calculable.
M. Stark	Le taux ne peut pas être défini avec précision toutefois en prenant les données de l'année précédente une estimation plus ou moins proche peut être faite.
L. Trombert	Il n'est pas possible d'anticiper avec les chiffres de l'année précédente.
B. Pasquier	La politique du gouvernement vaudois pose problème car les communes n'ont aucun mot à dire et en finalité elles doivent passer à la caisse. Pense que la commune à une marge d'autofinancement suffisante sans demander une augmentation d'impôts.
F.-H. Bovet	Pour justifier une augmentation d'impôts, il faut aussi se baser sur les comptes qui sont des chiffres réels et non pas uniquement sur les budgets.
Ph. Zuberbühler	Propose pour l'année prochaine, de présenter les comptes 2014 en même temps que l'arrêté d'imposition.



M. Stark	A Givrins, les recettes d'impôts par habitant sont 60% plus élevées que la moyenne cantonale. De ce fait on paie plus pour la péréquation.
L. Trombert	Une moyenne ne peut pas être calculée telle que présentée dans le rapport de la commission de gestion.
M. Stark	Le calcul du revenu par habitant et le point d'impôt présenté dans le rapport de la commission de gestion ont été pris sur le site du canton de Vaud.
L. Trombert	Le calcul ne s'interprète pas comme il a été présenté.
A.-L. Bally	Ne comprend pas la vision à long terme du Conseil par rapport à la politique de gestion du village.
N. Vez-Raymond	La Commission de gestion souhaite qu'il y ait une sélection des projets importants afin de les mener à bien dans leur globalité. Se demande si la Municipalité estime que la Commission de Gestion excède ses compétences ? La commission de Gestion estime faire son travail en allant chercher des informations et en faisant des propositions mais en aucun cas, elle ne cherche à exercer les compétences qui sont dévolues à la Municipalité.
Ph. Zuberbühler	Explique avoir juste voulu remettre « les pendules à l'heure ».
H. Lequint	Demande si la péréquation va augmenter ou baisser en changeant le taux d'impôt ?
Ph. Zuberbühler	Avec la nouvelle péréquation 2012 cela n'a plus d'incidence.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote : Oui : 9                                  Non : 28                                  Abstentions : 3
<b>6) Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 204'000.00 pour l'élargissement du trottoir de la route de la Bellangère et son éclairage (préavis no 45)</b>	
A. Blumenstein	Pour le trottoir de la route du Stand, un préavis sera déposé au mois de Juin 2015 et lit les conclusions du préavis.
F. Di Pierro	Lit le rapport défavorable de la commission Ad'Hoc.
A. Christen	Lit le rapport défavorable de la commission de Gestion.
H. Lequint	Une étude comparative entre l'énergie solaire et l'énergie électrique telle qu'évoquée dans le rapport de la commission Ad'Hoc est intéressante et pense qu'il faut prendre quelque chose d'écologique. Rappelle que par le passé le Conseil a refusé un préavis de sécurisation à la route des Mortiers qui est un coupe-gorge. Aimerais juste que les priorités ne soient pas oubliées.



- Ph. Zuberbühler Les luminaires proposés sont des LED qui utilisent extrêmement peu d'électricité et l'investissement pour des lampes solaires est trois fois supérieur au prix des lampes ordinaires.
- Etant donné que l'objet concernant la route de la Bellangère avait été traité dans un préavis qui avait été refusé, la Municipalité avait déjà une base de travail pour la préparation du préavis actuel. Pour la route du Stand, la situation est plus compliquée étant donné qu'il y a des coupes d'arbre à faire et des négociations à mener. Tous les prix ne sont pas encore connus.
- Demande au Conseil de se prononcer sur le préavis de la route de la Bellangère et rappelle que le préavis pour la route du Stand sera présenté au mois de Juin 2015.
- F.-H. Bovet Rappelle qu'un certain nombre de conseillers a accepté la zone 30 km/h pour autant que ces investissements soient faits. Pense que venir avec de faux prétextes pour ne pas réaliser ce qui a permis aux 30 km/h d'être votés n'est pas correct. Demande à ce que le projet de la Municipalité soit appuyé.
- A. Boscardin Rappelle que la demande a été faite conjointement pour la route de la Bellangère et la route du Stand. Si la route de la Bellangère est acceptée ce soir, celle de la route du Stand sera peut-être passée aux oubliettes. Demande à la Municipalité de revenir avec un dossier complet et un comparatif pour justifier l'investissement. Rejoint M. Lequint dans l'idée d'une solution écologique.
- J.-M. Leber Le 30 km/h a été voté mais est toujours à l'essai. Il n'y a aucune assurance qu'en cas de mesures insatisfaisantes, on revienne au 50 km/h.
- A. Blumenstein Un comptage va être fait et s'il y a encore un certain pourcentage d'excès au-dessus du 30 km/h, il faudra alors créer des aménagements complémentaires. Si après une année, à partir du comptage, la vitesse n'a pas été réduite, tout tombe à l'eau.
- J.-M. Leber La situation du 30 km/h est donc encore provisoire aujourd'hui et il n'est pas possible de se prononcer sur un préavis qui découle d'une situation provisoire.
- I. Schweizer Le 30 km/h a été voté dans l'intérêt de la Commune à condition qu'il y ait un minimum de sécurité qui soit assuré à la route de la Bellangère et à la route du Stand. Pense que même sans la zone 30 km/h ces deux endroits devraient être sécurisés.
- A. Blumenstein Confirme que le préavis de la route du Stand sera présenté lors du premier Conseil de 2015.
- C. Nardone Demande si la Municipalité peut envisager retirer ce projet ce soir et revenir avec un projet complet comprenant les deux trottoirs comme demandé ?
- Ph. Zuberbühler La Municipalité ne retire pas son préavis et demande au Conseil de se prononcer.
- P. Möhl Le Conseil a la compétence de demander le renvoi du préavis tel que recommandé par la Commission Ad'Hoc.
- Propose de se prononcer sur la recommandation de la commission Ad'Hoc de renvoyer le préavis à la Municipalité pour une étude plus complète, détaillée et comparative « électricité/solaire », englobant la route de la Bellangère, la route



du Stand et aussi la partie du haut de la Bellangère ; avec rapport devant le Conseil dans les plus brefs délais.

Oui : 20

Non : 18

Abstentions : 2

Le Conseil a voté pour le renvoi à la Municipalité.

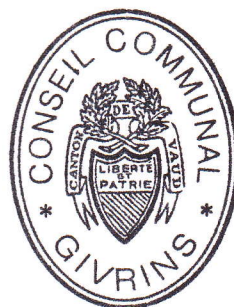
**8) Propositions individuelles et divers**

I. Schweizer	En référence à sa demande d'il y a quelques temps d'avoir un couvert à vélos à la gare de Givrins, aimerait savoir si la Municipalité a pu faire quelque chose ?
Ph. Zuberbühler	Un courrier devrait avoir été envoyé au NstCM et va contrôler.
Cl.-L. Derbigny	Demande si la Municipalité compte faire quelque chose pour le petit chemin qui se trouve derrière le Stand et qui est en train de disparaître gentiment par manque d'entretien (coupe d'herbes et de broussailles) ?
R. Jaunin	Ce travail de nettoyage est sur le planning des employés du groupement forestier.
S. Adams	Demande si ce chemin est interdit aux vélos ?
R. Jaunin	Oui.
Cl.-L. Derbigny	Un tilleul devait être remis sur la place du poids public, qu'en est-il ?
Ph. Zuberbühler	Une demande a été déposée pour aménager cette place mais elle a certainement dû passer aux oubliettes.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole. La séance est levée à 21h52.

Prochaine séance : mercredi le 10 décembre 2014 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich